

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

LYBERTEC

ARRONDISSEMENT
DE VILLEFRANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

COMITÉ SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2022

Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 23 novembre 2022
Date d'affichage de la liste des délibérations : 6 janvier 2023
Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 6 janvier 2023

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance : 22

11 Titulaires / 11 suppléants

Nombre de membres du Comité Syndical présents au jour de la séance : 13

6 Titulaires / 7 suppléants

Président : Monsieur Malik HECHAÏCHI

Titulaires présents :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais : Frédéric GIRAUD, Valérie PAQUET.

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Malik HECHAÏCHI, Frédéric PRONCHERY, Patrick BAGHDASSARIAN, Évelyne JOMARD

Suppléants présents :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Michel MAZILLE, Franck JOLY, Bernard GROSOST Philippe PERRET, François BERTIN, Samuel JAFFRE, Alain MAHUET.

Excusés :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais : Denis GARNIER, Laurent POURPRIX, Nicolas SOMMEREUX, Nathalie MANCUSO.

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Jacky MENICHON, Frédéric MIGUET Evelyne GEOFFRAY, Jérémy THIEN, Sylvain SOTTON.

Autres personnes présentes :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais : Noémie GAILLARD.

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Philippe SERRE, Jean SENUT, Ariane GUILMOTO

Chargé de mission : Yann FRACHISSE

Réf. 2022.14

OBJET : Convention de mutualisation des services 2022-2026 entre la CCSB, la commune de Belleville-en-Beaujolais, le CCAS et les syndicats STEU, SURB, Lybertec et SMRB

Rapporteur Malik HECHAICHI

A l'occasion du transfert de la piscine de la commune à la Communauté de communes, une première convention de mutualisation des services a été passée entre la Commune de Belleville et la Communauté de communes en 2007.

Sur la base des principes de cette convention, depuis le 1^{er} janvier 2009, l'ensemble des services de la Communauté de communes et de la Commune ont été organisés de façon mutualisée.

Cette organisation a connu plusieurs évolutions, notamment à l'occasion des regroupements de communautés de communes et de création de communes nouvelles.

En référence à l'article L5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales, afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'EPCI établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Ce projet a été adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 3 février 2022.

En dehors des compétences transférées, un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres, et un ou des établissements publics dont il est membre, peuvent se doter de services communs.

Le service commun, outil juridique de mutualisation de services, concerne tous types de missions opérationnelles et fonctionnelles. Il permet de regrouper les services, de mettre en commun les moyens, et de rationaliser les coûts de mise en œuvre de leurs missions.

Les conditions de ces mises en commun de services sont réglées par convention. La convention et ses annexes sont soumises à l'avis du ou des comités techniques compétents.

Les services communs sont gérés par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le Conseil communautaire, par délibération en date du 9 décembre 2021, a décidé la création de services communs à compter du 1^{er} janvier 2022.

Afin d'optimiser les moyens et les coûts, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais et la Commune de Belleville-en-Beaujolais mutualisent une partie de leurs services avec le CCAS de Belleville-en-Beaujolais, le Syndicat de Traitement des Eaux Usées (STEU), le Syndicat d'Urbanisme de la Région de Belleville (SURB), le Syndicat mixte LYBERTEC et le Syndicat mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB).

La convention proposée a pour objet de définir les modalités de mutualisation de ces services.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 3 février 2022 adoptant le schéma de mutualisation 2022-2026,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant création des services communs,

Vu le CGCT et notamment les articles L5111-1-1, R 5111-1, L5211-4-1, L5211-4-2, D5211-16,

Vu l'avis du CT-CHSCT commun de la CCSB et de la commune de Belleville-en-Beaujolais en date du 6 décembre 2021 donnant un avis favorable au schéma de mutualisation 2022-2026,

Vu l'avis du CT-CHSCT commun de la CCSB et de la commune de Belleville-en-Beaujolais en date du 10 octobre 2022 donnant un avis favorable à la convention de mutualisation des services entre la CCSB et ses communes membres, et à la convention de mutualisation des services entre la CCSB, la commune de Belleville-en-Beaujolais, le CCAS de Belleville-en-Beaujolais, le STEU, le SURB, le Syndicat mixte LYBERTEC et le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais,

Vu le schéma de mutualisation 2022-2026,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :


- **APPROUVE** la convention de mutualisation des services 2022-2026 entre la Communauté de Communes Saône-Beaujolais, la commune de Belleville-en-Beaujolais, le CCAS de Belleville-en-Beaujolais, le STEU, le SURB, le Syndicat mixte LYBERTEC et le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais,
- **ACCEPTE** les modalités de refacturation des services mutualisés,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard GROSBOST


LYBERTEC
Parc d'activités économiques
syndicat mixte
69 - BELLEVILLE

Le Président,
Malik HECHAICHI


LYBERTEC
Parc d'activités économiques
syndicat mixte

69 - BELLEVILLE

Accusé de réception en préfecture
069-200010890-20221220-DELIB014_2022-DE
Reçu le 09/01/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

LYBERTEC

ARRONDISSEMENT
DE VILLEFRANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

COMITÉ SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2022

Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 23 novembre 2022
Date d'affichage de la liste des délibérations : 6 janvier 2023
Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 6 janvier 2023

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance : 22

11 Titulaires / 11 suppléants

Nombre de membres du Comité Syndical présents au jour de la séance : 13

6 Titulaires / 7 suppléants

Président : Monsieur Malik HECHAÏCHI

Titulaires présents :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais : Frédéric GIRAUD, Valérie PAQUET.

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Malik HECHAÏCHI, Frédéric PRONCHERY, Patrick BAGHDASSARIAN, Évelyne JOMARD

Suppléants présents :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Michel MAZILLE, Franck JOLY, Bernard GROSOST Philippe PERRET, François BERTIN, Samuel JAFFRE, Alain MAHUET.

Excusés :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais : Denis GARNIER, Laurent POURPRIX, Nicolas SOMMEREUX, Nathalie MANCUSO.

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Jacky MENICHON, Frédéric MIGUET Evelyne GEOFFRAY, Jérémy THIEN, Sylvain SOTTON.

Autres personnes présentes :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais : Noémie GAILLARD.

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Philippe SERRE, Jean SENUT, Ariane GUILMOTO

Chargé de mission : Yann FRACHISSE

OBJET : Mutualisation des services : création d'un service commun SFACT avec la DGFIP - convention constitutive au 1^{er} janvier 2023

Rapporteur : Malik HECHAICHI

Les services de la Commune de Belleville-en-Beaujolais et de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais sont mutualisés depuis de nombreuses années avec le CCAS de Belleville-en-Beaujolais, le Syndicat d'Urbanisme de la Région de Belleville, le Syndicat de Traitement des Eaux Usées et le Syndicat mixte LYBERTEC. Cette forme d'organisation a fait ses preuves en termes de fonctionnement.

Une nouvelle étape de mutualisation, qui s'inscrit complètement dans la logique d'organisation de nos services, est proposée avec la Direction Régionale des Finances Publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône et le Service de Gestion Comptable de Villefranche-sur-Saône avec la création d'un service facturier commun (SFACT).

La proposition fait suite à une étude de faisabilité menée par la Mission régionale de conseil aux décideurs publics (MRCDP) de la DGFIP.

Un SFACT est un service de traitement unique des dépenses et des recettes, qui effectue à la fois les missions relevant des services de l'ordonnateur et du comptable. La création d'un SFACT permet de n'effectuer les opérations de contrôle qu'une seule fois, de raccourcir les délais mais aussi de supprimer les risques de rejets.

Afin d'étudier les modalités de mise en œuvre de ce nouveau service, un groupe de travail a été constitué associant l'ensemble des parties pour évoquer les questions de périmètre métier, de ressources humaines et d'effectifs, de système d'information et d'environnement de travail.

La convention proposée a vocation à formaliser l'ensemble des aspects organisationnels du SFACT de Belleville-en-Beaujolais, dont la date de création est fixée au 01/01/2023, et de définir les modalités de collaboration des parties.

Vu l'avis favorable du CT-CHSCT commun de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais et de la commune de Belleville-en-Beaujolais en date du 10 octobre 2022,

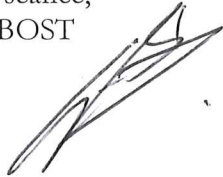
Vu le schéma de mutualisation 2022-2026,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un service commun SFACT au 1^{er} janvier 2023 entre la Communauté de Communes Saône-Beaujolais, la Commune de Belleville-en-Beaujolais, le CCAS de Belleville-en-Beaujolais, le Syndicat d'Urbanisme de la Région de Belleville, le Syndicat de Traitement des Eaux Usées, le Syndicat mixte LYBERTEC, la Direction Régionale des Finances Publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône et le Service de Gestion Comptable de Villefranche-sur-Saône,
- **APPROUVE** la convention constitutive du SFACT annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard GROSBOST



LYBERTEC
Parc d'activités économiques
syndicat mixte
69 - BELLEVILLE

Le Président,
Malik HECHAICHI



LYBERTEC
Parc d'activités économiques
syndicat mixte
69 - BELLEVILLE

Accusé de réception en préfecture
069-200010890-20221220-DELIB015_2022-DE
Reçu le 09/01/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

LYBERTEC

ARRONDISSEMENT
DE VILLEFRANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

COMITÉ SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2022

Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 23 novembre 2022
Date d'affichage de la liste des délibérations : 6 janvier 2023
Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 6 janvier 2023

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance : 22

11 Titulaires / 11 suppléants

Nombre de membres du Comité Syndical présents au jour de la séance : 13

6 Titulaires / 7 suppléants

Président : Monsieur Malik HECHAÏCHI

Titulaires présents :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais : Frédéric GIRAUD, Valérie PAQUET.

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Malik HECHAÏCHI, Frédéric PRONCHERY, Patrick BAGHDASSARIAN, Évelyne JOMARD

Suppléants présents :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Michel MAZILLE, Franck JOLY, Bernard GROSOST Philippe PERRET, François BERTIN, Samuel JAFFRE, Alain MAHUET.

Excusés :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais : Denis GARNIER, Laurent POURPRIX, Nicolas SOMMEREUX, Nathalie MANCUSO.

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Jacky MENICHON, Frédéric MIGUET Evelyne GEOFFRAY, Jérémy THIEN, Sylvain SOTTON.

Autres personnes présentes :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais : Noémie GAILLARD.

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Philippe SERRE, Jean SENUT, Ariane GUILMOTO

Chargé de mission : Yann FRACHISSE

Réf. 2022.16

OBJET : Décision Modificative (DM N°1) budget LYBERTEC– ex 2022.

Rapporteur : Malik HECHAICHI

Le Conseil SYNDICAL est appelé à se prononcer sur les modifications budgétaires suivantes :

Au titre de la section d'investissement :

Pour le financement des investissements prévus au budget de l'exercice 2022 et dans l'attente des prochaines cessions de terrains à venir il est nécessaire de réajuster l'emprunt inscrit au BP

En recettes :

- Ajustement des crédits pour l'emprunt pour 1 246 780,22 € au compte 1641-01 chapitre 16

La section de fonctionnement est en suréquilibre de 1 246 780,22 €

Le tableau ci-dessous retrace les modifications proposées.

DM N° 1

LYBERTEC

Section d'investissement - Dépenses						
Chap./Op.	Compte	Fonction	Gest.	Service	Libellé	Montant
					TOTAL :	0,00

Section d'investissement - Recettes						
Chap./Op.	Compte	Fonction	Gest.	Service	Libellé	Montant
16	1641	01	ACTIONECO	FIN	Ajustement emprunt	1 246 780,22
					TOTAL :	1 246 780,22

Suréquilibre suite DM1 (Budget voté en équilibre au BP2023) :

1 246 780,22 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification budgétaire
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard GROSBOST


LYBERTEC
Parc d'activités économiques
syndicat mixte
69 - BELLEVILLE

Le Président,
Malik HECHAICHI


LYBERTEC
Parc d'activités économiques
syndicat mixte
69 - BELLEVILLE

Accusé de réception en préfecture
069-200010890-20221220-DELIB016_2022-DE
Reçu le 09/01/2023